



Plan d'action de développement durable 2022-2023



Table des matières

<i>Mot de la présidente-directrice générale</i>	3
<i>Contexte</i>	4
<i>Action 1</i>	5
<i>Action 2</i>	8
<i>Action 3</i>	9
<i>Action 4</i>	10
<i>Action 5</i>	12
<i>Objectifs gouvernementaux non retenus</i>	13

Mot de la présidente-directrice générale

En toute cohérence avec notre mission, qui est d'amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques, nous accordons une priorité de tous les instants à l'ensemble des principes de développement durable. Voilà maintenant plus de treize ans que nous sommes résolument engagés à intégrer le développement durable dans nos actions quotidiennes et je suis fière d'affirmer que ce quatrième plan d'action pousse un cran plus loin, démontrant que l'organisation joint le geste à la parole.



Dans cette logique, nous poursuivons donc la démarche que nous avons entamée dans les dernières années en mettant cette fois de l'avant des mesures spécifiques pour répondre à trois objectifs fixés par le gouvernement du Québec. Ces objectifs sont liés à l'approvisionnement responsable et les marchés publics, à l'évaluation de la durabilité des interventions de RECYC-QUÉBEC ainsi qu'au soutien financier durable.

Par ailleurs, nous comptons continuer de renforcer nos pratiques de gestion responsable, d'améliorer la prise en compte des principes de développement durable dans nos actions et décisions et d'accompagner nos clientèles en prévention et en gestion des matières résiduelles. Cela rejoint notamment nos priorités découlant de notre Plan stratégique 2022-2025. Tout cela en étant animés par cette volonté de favoriser une économie verte, circulaire et prospère au Québec. Nous avons aussi actualisé nos indicateurs et nos cibles afin de mieux rendre compte de l'évolution de notre démarche.

Bien sûr, nous maintiendrons notre étroite collaboration avec les différents ministères et organismes ainsi qu'avec le Bureau de coordination du développement durable du MELCC, en plus de contribuer à l'effort gouvernemental visant à répondre aux enjeux actuels de développement durable et de respecter notre devoir d'exemplarité.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Gagné', written in a cursive style.

Sonia Gagné, ASC
Présidente-directrice générale

Contexte

Le Plan d'action de développement durable pour l'année 2022-2023 (PADD 2022-2023) de RECYC-QUÉBEC est le quatrième depuis l'adoption, en 2006, de la Loi sur le développement durable. La période de mise en œuvre du PADD est du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

En plus de prendre en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable, le PADD 2022-2023 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie gouvernementale) et la Directive visant la mise à jour des PADD pour l'année de prolongation 2022-2023 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). En continuité avec les PADD 2016-2020 et 2021-2022, le PADD 2022-2023 s'articule autour de trois orientations découlant de la Stratégie, soit :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
2. Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable
3. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

De ces orientations se déclinent cinq actions, chacune reliée à une activité incontournable de la Stratégie. Ces actions se concrétisent par des engagements clairs et s'appuient sur des indicateurs précis et des cibles à atteindre.

Pour l'année 2022-2023, RECYC-QUÉBEC poursuit la mise en œuvre des cinq actions des deux PADD précédents en mettant plus particulièrement de l'avant des mesures pour répondre aux trois objectifs fixés par la Directive pour l'élaboration des PADD pour l'année 2022-2023 :

1. S'approvisionner de façon responsable (marchés publics)
2. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales (prise en compte des principes de développement durable)
3. Offrir un soutien financier durable

Dans une démarche transparente, RECYC-QUÉBEC fera état dans son rapport annuel du degré d'atteinte des résultats du présent plan selon un système actualisé d'indicateurs et de cibles.

Finalement, RECYC-QUÉBEC contribue dans le cadre de son mandat à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale¹, notamment par la réalisation de son [Plan stratégique 2022-2025](#) et la mise en œuvre du [Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#).

¹ Pour plus d'informations, consultez le document de référence portant sur la contribution de RECYC-QUÉBEC aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Action 1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC souhaite poursuivre ses efforts afin de contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, nous continuerons la mise en œuvre de notre plan de gestion écoresponsable en mettant un effort particulier sur le premier objectif fixé par la directive gouvernementale soit « s'approvisionner de façon responsable » concernant notamment, les marchés publics.



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
PRINCIPES DE DD LIÉS	Production et consommation responsables, protection de l'environnement, respect de la capacité de support des écosystèmes, accès au savoir, équité et solidarité sociales
INDICATEUR	État d'avancement du plan de gestion écoresponsable
CIBLE	100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre à l'échéance du PADD

Nous poursuivrons ainsi le déploiement de mesures touchant les six domaines d'intervention du Plan de gestion écoresponsable :

1. Activités courantes de gestion administrative
2. Transport et déplacement des employés
3. Bâtiments et infrastructures
4. Technologies de l'information et des communications
5. Communications gouvernementales et organisation d'événements
6. Marchés publics

L'action 1 contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Activités courantes de gestion administrative

MESURES PRINCIPALES PRÉVUES	Finaliser l'optimisation de la gestion de matières résiduelles dans tous les bureaux de RECYC-QUÉBEC et mesurer la performance Développer une stratégie organisationnelle de réduction et de gestion des émissions de gaz à effet de serre
RÉSULTAT RECHERCHÉ PAR LA STRATÉGIE	1. Réaliser des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles
INDICATEUR	Amélioration des taux de récupération atteints dans les bureaux de RECYC-QUÉBEC
CIBLE	Augmentation du taux de récupération de 3 % dans chacun des bureaux par rapport à la plus récente caractérisation

Transport et déplacement des employés

MESURES PRINCIPALES PRÉVUES	Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés Développer un plan de mobilité durable Mettre en œuvre le Plan vélo de RECYC-QUÉBEC
RÉSULTAT RECHERCHÉ PAR LA STRATÉGIE	3. Réaliser des actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
INDICATEUR	Nombre de mesures d'information, sensibilisation et éducation réalisées
CIBLE	Deux mesures en 2022-2023

Bâtiments et infrastructures

MESURE PRINCIPALE PRÉVUE	S'assurer que tout projet d'aménagement soit réalisé de manière écoresponsable, tant dans le choix des matériaux et fournisseurs que dans l'écogestion des chantiers
RÉSULTAT RECHERCHÉ PAR LA STRATÉGIE	5. Réaliser des projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable
INDICATEUR	Taux des projets d'aménagement intégrant des matériaux écoresponsables et des dispositions contractuelles favorisant l'écogestion des chantiers
CIBLE	100 %

Technologie de l'Information et des communications

MESURES PRINCIPALES PRÉVUES	Démarrer une réflexion pour structurer une démarche menant vers la sobriété numérique Finaliser la migration vers l'environnement infonuagique en favorisant la réduction du volume de données emmagasinées
RÉSULTAT RECHERCHÉ PAR LA STRATÉGIE	6. Mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou systèmes informatiques
INDICATEUR	Nombre de mesures favorisant la sobriété numérique
CIBLE	Deux mesures en 2022-2023

Communications gouvernementales et organisation d'événements

MESURE PRINCIPALE PRÉVUE	Actualiser la Politique sur les événements écoresponsables de RECYC-QUÉBEC
RÉSULTAT RECHERCHÉ PAR LA STRATÉGIE	7. Réaliser des produits et des activités de communication et organiser des événements écoresponsables
INDICATEUR	Taux des événements respectant les critères de la Politique sur les événements écoresponsables
CIBLE	100 % des événements respectant les critères de la Politique sur les événements écoresponsables

Marchés publics

MESURE PRINCIPALE PRÉVUE	Améliorer le suivi de l'évolution de l'approvisionnement responsable, notamment pour les appels d'offres ²
RÉSULTAT RECHERCHÉ PAR LA STRATÉGIE	9. Augmenter significativement les acquisitions faites de façon écoresponsable
INDICATEURS	Proportion du volume d'achat répondant aux critères d'approvisionnement responsable Mise en place d'un processus permettant de suivre l'approvisionnement responsable dans les appels d'offres
CIBLES	30 % du volume d'achat répondant aux critères d'approvisionnement responsable Processus pour le suivi des appels d'offres en place au 31 mars 2023

² Cette mesure sera déployée en cohérence avec la mesure 4 – Identification et suivi des acquisitions responsables de la [Stratégie gouvernementale des marchés publics](#).

Action 2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable chez RECYC-QUÉBEC

La contribution de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 2.1 nécessitera la poursuite de la mise en place des procédures de prise en compte des seize principes de développement durable de la Loi dans nos processus décisionnels. Pour y arriver, nous devons continuer à former les employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable et à l'évaluation de la durabilité.

Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable. En 2022-2023, RECYC-QUÉBEC poursuivra la mise en œuvre de mesures afin de contribuer au deuxième objectif fixé par la directive gouvernementale, « évaluer la durabilité des interventions gouvernementales (prise en compte des principes de développement durable) ».

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
RÉSULTAT RECHERCHÉ DE LA STRATÉGIE	11. Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation et d'aides à la décision tenant compte des principes de développement durable
PRINCIPES DE DD LIÉS	Participation et engagement, accès au savoir
MESURE PRINCIPALE PRÉVUE	Améliorer les procédures de prise en compte des principes de développement durable en place pour les processus décisionnels et de gouvernance
INDICATEUR	Pourcentage des décisions respectant les procédures appropriées de prise en compte des principes de développement durable
CIBLE	100 % des décisions

Action 3

Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

En tant que société d'État, RECYC-QUÉBEC est convaincue que la culture est un puissant vecteur permettant d'améliorer la portée de ses interventions dans son secteur d'activités. Nous nous engageons donc à mettre en œuvre des activités qui contribueront à atteindre l'objectif 2 de l'Agenda 21 de la culture, soit « Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois. »

Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
RÉSULTAT RECHERCHÉ DE LA STRATÉGIE	S. O.
PRINCIPES DE DD LIÉS	Protection du patrimoine culturel, santé et qualité de vie, accès au savoir
MESURE PRINCIPALE PRÉVUE	Déployer un plan de communication portant sur la culture et la gestion des matières résiduelles
INDICATEUR	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture
CIBLE	Au moins une activité en lien avec la culture en 2022-2023

Action 4

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs



Orientation gouvernementale 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Encourager la mise en place de saines pratiques de gestion et accompagner nos partenaires, clientèles et fournisseurs dans l'adoption de comportements responsables font partie intégrante de la mission de RECYC-QUÉBEC.

Avec cette action, nous visons à mettre en valeur nos programmes et pratiques afin d'appuyer les entreprises dans la recherche d'un développement durable. Ceci sera l'occasion de continuer à mettre en valeur et de stimuler le développement de projets dans les domaines de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et de l'économie sociale.

Cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

En 2022-2023, RECYC-QUÉBEC poursuivra la mise en œuvre de mesures afin de contribuer au troisième objectif fixé par la directive gouvernementale, « Offrir un soutien financier durable ».

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE	20. Mettre en œuvre des mesures ou contribuer à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et le déploiement de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine 26. Adopter des mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec
PRINCIPES DE DD LIÉS	Production et consommation responsables, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir

MESURES PRINCIPALES PRÉVUES	<p>Contribuer à l'exemplarité de l'État en réduction et gestion des matières résiduelles, notamment par le soutien à un projet structurant de vitrines d'économie circulaire dans le réseau des établissements hôteliers en collaboration avec le ministère du Tourisme, et à tout autre engagement gouvernemental en lien avec le mandat de RECYC-QUÉBEC</p> <p>Accompagner et inspirer les ICI dans le choix des équipements de récupération</p> <p>Contribuer à la révision de la norme BNQ sur la gestion responsable d'événements</p>
INDICATEURS	<p>Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients</p> <p>Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs</p> <p>Nombre de nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle +</p> <p>Proportion des programmes d'aide financière en vigueur intégrant des critères écoresponsables ou écoconditionnels</p>
CIBLES	<p>12 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients en 2022-2023</p> <p>Une nouvelle initiative visant à appuyer nos fournisseurs en 2022-2023</p> <p>100 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + en 2022-2023</p> <p>100 % des programmes d'aide financière en vigueur intégrant au minimum un critère écoresponsable ou un critère écoconditionnel en 2022-2023</p>

Action 5

Accompagner les organismes municipaux dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles



Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Cette cinquième action s'inscrit également dans la mission de RECYC-QUÉBEC et correspond en tout point à nos objectifs organisationnels. Nous poursuivons cette même volonté d'offrir un service d'accompagnement pour l'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles des organismes municipaux, incluant la mise en place de leur plan de gestion des matières résiduelles, et à reconnaître la performance et l'innovation des municipalités en gestion des matières résiduelles.

Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
RÉSULTAT RECHERCHÉ DE LA STRATÉGIE	49 Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable
PRINCIPES DE DD LIÉS	Partenariat et coopération intergouvernementale, subsidiarité, accès au savoir
MESURE PRINCIPALE PRÉVUE	Diffuser des documents et des outils et participer à des ateliers et webinaires afin d'accompagner les municipalités dans la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles Diffuser la trousse d'outils pour l'élaboration de feuilles de route régionales en économie circulaire Renouveler le partenariat pour l'initiative Villes et régions circulaires afin de favoriser le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle territoriale Déployer un programme d'aide financière visant à soutenir les communautés isolées
INDICATEUR	Nombre de nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux Nombre de nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro
CIBLE	3 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux en 2022-2023 15 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou détenant une reconnaissance du programme GMR Pro en 2022-2023

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le tableau qui suit présente les motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le présent plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC. Pour plus d'informations sur la contribution de RECYC-QUÉBEC aux objectifs gouvernementaux de développement durable, consultez le document de référence.

MOTIF	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX
La mission de RECYC-QUÉBEC ne permet pas de contribuer directement à l'atteinte de ces objectifs.	3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société
	4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables
	5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
	6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
	7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
	8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
	8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES
	RECYC-QUÉBEC contribue à ces objectifs dans le cadre de son mandat, mais ne les a pas retenus spécifiquement dans son plan d'action.
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	



Pour plus d'informations
visitez le site www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/
ou téléphonez au 418 643-0394